



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 11

Absents : 16

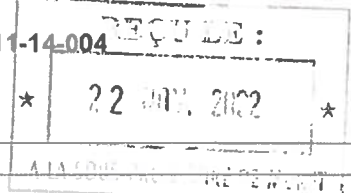
Procurations : 5

Votants : 16

Date de la convocation : 08/11/2022

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

N° 2022-11-14-004



Le Comité Syndical avait été convoqué le 7 novembre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 14 novembre 2022. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt deux, le 14 novembre à 20 h 30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Étaient Présents : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Rémi MANGIN, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

Étaient absents/excusés : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Martine LEZAT, Thierry CHANTRAN, Stéphanie BILLIET, Jean-Luc BOULAY, Amandine ROUQUETTE.

Ayant Donné procuration : Christine FERRE à Alain FOURIGNAN, Marie-Pierre JULIEN à Eric CASTILLON, Corinne PAYSSERAND à Serge BONNEMAISON, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Amandine ROUQUETTE à Christophe GIRAUD ;

A été désigné secrétaire de séance : Michel BALLONGUE

Assistante de séance : Isabelle MONTEBAULT

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2022

- Vu la délibération n° 2022.04.05.007 du 5 avril 2022, approuvant le budget primitif 2022,

Madame la Présidente propose la décision modificative suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 022				
022 - Dépenses imprévues		4 300.00 €		
Chapitre 011				
60612 - électricité	2 520.00 €			
60628 - Autres fournitures non stockées	100.00 €			
6064 - Fournitures administratives	1 500.00 €			
6068 - Autre matières et fournitures	180.00 €			
SOUS TOTAL	4 300.00 €	4 300.00 €		

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par la Sous-Préfecture de MURET

	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 012				
6419 - Rbst rémunération personnel			27 800.00 €	
6336 - Cotisation au CNG, CG DE LA FPT	500.00 €			
6338 - Autres impots	500.00 €			
64112 - NBI	500.00 €			
64118 - Autres indemnités	4 000.00 €			
Chapitre 011				
60612 - electricité	5 000.00 €			
60613 - Chauffage urbain	17 300.00 €			
SOUS TOTAL	27 800.00 €	- €	27 800.00 €	- €
Chapitre 70				
7067 - redevance périscolaires			21 000.00 €	
Chapitre 011				
60623 - Alimentation	21 000.00 €			
SOUS TOTAL	21 000.00 €	- €	21 000.00 €	- €

Après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **Approuve** la décision modificative n° 2 au budget primitif 2022, telle que présenté par Madame la Présidente et telle que retranscrit sur le document budgétaire annexée à la présente délibération.
- **Mandate** Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 14 novembre 2022
Au registre suivent les signatures


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
 Présidente

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 17/11/2022 et de sa publication le 17/11/2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	48 800,00	48 800,00
+		+	
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		48 800,00	48 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	48 800,00	48 800,00
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

